

EXCLUSIF - FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES

Discriminations: les transgenres mieux protégés

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ils le seront dès les premières prises d'hormones

● Ce samedi, les rues de Bruxelles s'animeront au rythme de la Gay Pride. Une parade organisée par les associations actives dans la défense des LGBT. Au même moment, Isabelle Simonis, la ministre de l'Égalité des chances planche sur une extension du décret anti-discrimination. Objectif : mieux protéger les personnes transgenres

« *Changement de service, d'affectation, des remarques déplaisantes... Au travail, les discriminations étaient multiples. On nous mène tellement à bout qu'on nous pousse à la faute.* » Ce témoignage est celui de Chad. Né femme, ce trentenaire a changé de sexe pour devenir l'homme qu'il a toujours été... à l'intérieur. Comme de nombreux transgenres, il a vécu un parcours semé d'embûches.

Face à ces problèmes, la Fédération Wallonie-Bruxelles est dotée d'une arme : le décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations. Un texte de loi qui s'applique dans toutes les matières communautaires, dont la fonction publique ou encore l'enseignement. Hélas, celui-ci ne protège actuellement pas de manière efficace les transgenres. Et pour cause, cette loi n'est applicable que lorsque la

personne a changé réellement de sexe.

Un point qui devrait changer : la ministre de l'Égalité des chances, Isabelle Simonis (PS), va présenter la semaine prochaine au Gouvernement un avant-projet de décret qui permettra de renforcer la protection des personnes transgenres durant tout le processus de transformation, à savoir depuis la prise de décision jusqu'à l'opération de

réassignation. « *Les difficultés surviennent souvent quand les modifications physiques arrivent peu à peu* », nous explique Isabelle Simonis. « *Pourtant, à ce moment-là, le sexe sur la carte d'identité n'a pas encore été modifié. Et ce processus peut parfois durer plusieurs années. Il s'agit donc d'une modification concrète qui devait intervenir directement.* »

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles adapte son arsenal anti-discrimination, c'est pour plusieurs raisons : « *Il fallait d'abord se conformer*

aux règles européennes », précise Isabelle Simonis. « *Mais nous avons aussi rencontré les acteurs de terrains qui avaient pointé cette discrimination-là parmi d'autres. Et c'est sur cette base qu'on a travaillé pour faire à la fois le plan anti-discriminations mais arriver sur des modifications concrètes comme celle-ci.* »

LES SERVICES PUBLICS TOUCHÉS

Paradoxalement, les services publics ne sont pas exempts de discriminations de ce type. « *On a encore du travail en matière de sensibilisation des services publics* », conclut Isabelle Simonis. « *Il faut enfin travailler à la sensibilisation des jeunes dès le plus jeune âge notamment dans le cadre du futur cours de citoyenneté.* »

Notons enfin que la modification du décret prévoit aussi d'élargir la protection des personnes qui défendraient une victime de discrimination. Concrètement, cela signifie qu'un collègue d'une personne transgenre subissant des injures et du harcèlement pourrait témoigner sans risquer des représailles de la part du harceleur ou de la hiérarchie. ■

G.B.

TÉMOIGNAGE

« Certains savaient, mais ne disaient rien ! »

Dans le milieu professionnel, Chad précise avoir vécu un enfer. Cet ancien policier, pensionné à 34 ans, a vécu une situation assez difficile. *« Le secret médical a directement été bafoué. Du personnel de l'hôpital était lié à des personnes au sein de la police. Ils avaient tout raconté. Et lorsqu'on commence à prendre des hormones, ça se voit. Il y a des poils qui poussent et un duvet qui se forme. Ma voix muait et je ne dormais*

plus. »

Difficile aussi d'obtenir le soutien des collègues qui ont été témoin de discriminations : *« Certains savaient ce qu'on m'avait fait endurer »,* ajoute Chad. *« Mais en échange de quelques avantages comme un arrangement dans les horaires, ils préféreraient ne rien dire. »*

Il n'y a pas qu'au travail que Chad a été victime de discriminations. Même le parcours avec sa mutuelle pour obtenir un remboursement n'a pas été exempt d'er-

reurs ni de remarques déplaisantes. *« C'est une question de personnes »,* conclut Chad. *« Il y a des endroits où tout se passe bien, d'autres où tout se passe mal. Toujours est-il que des personnes vont vous pousser dans vos derniers retranchements pour vous discréditer. Ils ne comprennent pas que ce changement de sexe n'est pas un choix. » ■*

QUELQUES CHIFFRES

En 20 ans, 676 Belges ont changé de sexe

Entre 1993 et 2013, 676 Belges ont officiellement changé de sexe au Registre national. Mais de nombreux transgenres adoptent l'autre sexe sans pour autant subir de chirurgie de réattribution sexuelle.
> **78 %** rapportent avoir été victimes de harcèlement verbal.

> **48 %** ont été victimes d'agression (armée ou sexuelle).
> **70 %** ont déjà pensé au suicide et 33 % y ont eu recours.
> **61 %** estiment que le pays devrait mettre en place une loi pour la protection des personnes transgenres contre la discrimination. ■